

L'AVENIR



LE MOYEN DE LA VILLE
JOURNAL RÉPUBLICAIN SOCIALISTE

ABONNEMENTS :
 Annonces anglaises..... le ligne 5 fr.
 Française..... - 2-5
 Étrangère..... - 4-5
 Les abonnements sont reçus au Bureau des Annonces
 15, rue Guilleminot

ADMINISTRATION & REDACTION :
 70, Cours de la Liberté, 70
 LYON

ABONNEMENTS :
 Lyon et départ^{ts} limitrophes. 11 181 50 s
 Pour les autres départ^{ts}... 11 181 50 s
 (Étranger : port en sus)
 Les abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois

NOS SURPRISES

Nous rappelons à nos lecteurs que L'AVENIR réserve tous les jours des Surprises à plusieurs d'entre eux.

Je reconnais avoir reçu du journal L'Avénir de Lyon, par suite de la convocation trouvée dans mon journal, la somme de dix francs.

J.-B. LAURENT
 Montée de la Grand'Côte, 2 bis

Je reconnais avoir reçu du journal L'Avénir de Lyon, par suite de la convocation trouvée dans mon journal, la somme de dix francs.

DEBRUYÈRE,
 Cours Charlemagne.

D'après les explications fournies par des journaux qui passent pour bien informés, il s'agirait de recruter des engagés volontaires parmi les soldats n'ayant plus qu'un an à faire, volontaires qui seraient incorporés dans des régiments spéciaux dont on remplirait les cadres avec des éléments empruntés aux indigènes des pays soumis à notre domination.

Ce plan se rapprocherait assez de celui d'une armée coloniale, que le général Lewal repousse énergiquement par des raisons théoriques qui ne sont pas dépourvues de valeur. Il y a donc lieu de craindre qu'il ne réponde pas exactement à la pensée du ministre de la guerre.

On continue à discuter sur l'exactitude de la nouvelle, donnée depuis quelques jours, de la démission de l'amiral Peyron, ministre de la marine. Pour le plus grand nombre, la nouvelle est certaine, et l'événement la justifiera tout ou plus tard après les élections sénatoriales; pour quelques autres, elle est encore douteuse, mais ceux-là mêmes croient qu'elle est vraisemblable.

En somme, ce n'est qu'une question de temps: l'amiral Peyron est résolu à se retirer, il en a informé ses collègues, et sa retraite est, d'ores et déjà, acceptée en principe.

Le blocus de Petchili

On télégraphie de Londres, en date du 16 :

« Le correspondant du Times, à Pékin, télégraphie que le bruit d'un prochain blocus du golfe de Petchili par les Français produit une certaine émotion dans les régions gouvernementales chinoises. Les ministres de l'empereur disent que si ce blocus a lieu, tous les autres ports de la Chine seront fermés. »

A Formose

L'amiral Courbet a demandé par télégramme au ministre de la marine l'envoi d'un contre-amiral pour commander l'escadre en sous-ordre, et d'un chef de bataillon d'infanterie de marine pour commander à Kelung.

Les affaires de Corée

On télégraphie de Shanghai, le 15 janvier, au Standard :

« L'arrangement entre la Corée et le Japon stipule que la Corée paiera au Japon une indemnité de 500,000 taëls destinés à l'entretien, à Séoul, d'une garnison japonaise permanente de 1,500 hommes. »

Les autorités coréennes ont lancé une proclamation dégageant le Japon de toute responsabilité au sujet des derniers événements. »

lesquelles les commissions municipales auront à se prononcer avant la 9 février prochain.

INFORMATIONS

Conseil des ministres

Les ministres ont tenu, samedi matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Jules Grévy, leur réunion ordinaire du samedi.

Après l'expédition des affaires courantes, M. Tirard, ministre des finances, a entre-tenu ses collègues de son projet de budget pour 1886. Ce projet, qui sera déposé sur le bureau de la Chambre vers la fin de février ou dans les premiers jours de mars, ne comportera aucune proposition d'emprunt ni d'impôts nouveaux. Il sera établi sur les bases du budget de 1885.

Le général Lewal, ministre de la guerre, a indiqué au conseil comment il entendait organiser l'armée coloniale. Au lieu d'une armée distincte de l'armée continentale, le général Lewal voudrait détacher simplement du plan général de mobilisation, auquel le gouvernement ne veut pas toucher, un effectif de 12 à 15,000 hommes qui serait destiné aux expéditions coloniales.

En ce qui concerne les affaires de Chine, il résulte d'avis reçus par le ministère que le corps expéditionnaire a dû marcher dès vendredi sur Lang-Son. Le général de Négrier n'opérera pas seul contre cette place forte. Le général Brière de l'Isle participera également à l'action. De cette façon Lang-Son pourra être attaqué de deux côtés à la fois.

Après Langson, nos troupes marcheront sur Tath-Ké, petite place située au nord-ouest de Langson.

A l'issue du conseil, MM. Waldeck-Rousseau et Martin-Feuillé ont annoncé à leurs collègues qu'ils comptaient quitter Paris dimanche matin pour se rendre à Rennes.

LA GUERRE OFFICIELLE

Les dernières dépêches du général Brière de l'Isle et toutes les correspondances de Chine, nous font croire à de nouveaux et très prochains combats vers Lang-Son. Le général est tenu d'opérer avec la plus grande prudence; le chiffre de troupes dont il dispose est de beaucoup inférieur à celui des forces de l'ennemi, sans compter que ce dernier opère chez lui et, par conséquent, a cet autre avantage très appréciable de connaître à fond le champ des opérations. — Il ne faut donc pas s'étonner de la lenteur de ces opérations; il n'est pas douteux que, si le général Brière de l'Isle avait sous la main des forces suffisantes, l'action décisive se ferait moins attendre. Les renforts arrivent; l'amiral Courbet a reçu une partie de ceux dont le départ lui a été annoncé: on peut s'attendre, de sa part, à une action vigoureuse.

Aussi bien, il n'y a plus d'illusion à se faire, nous sommes bien à la guerre, à la guerre officielle. Il est inutile de songer à renouer les négociations avec le gouvernement de Pékin: ici, on n'a plus d'autre préoccupation que de se fortifier contre l'invasion française. Les Chinois sont donc résolus à pousser jusqu'au bout la résistance. Dans ces conditions, le cabinet français n'a plus qu'à déclarer officiellement la guerre, ce qui simplifiera considérablement les choses et aura le grand avantage d'éclaircir une situation dont tous les embarras sont, pour nous.

Les journaux reviennent sur la grosse question de la mobilisation que l'avènement du général Lewal au ministère de la guerre et la levée des renforts ont résuscitée à l'état aigu. Dans la séance de mercredi dernier, à la Chambre, le nouveau ministre, avait, disait-on, parlé d'un plan de « petite mobilisation. » La Liberté croit qu'on aura dû mal entendre.

Le ministre de la guerre aurait simplement dit qu'il fallait rendre notre organisation, déjà parfaite pour un grand effort, capable de suffire aussi « aux petites opérations ».

DÉPÊCHES DE NUIT

GUERRE DE CHINE

La flotte chinoise

On mande de Shanghai, le 16 janvier, au Standard que la flotte chinoise a reçu l'ordre de lever l'ancre lundi ou mardi.

A Pékin

On télégraphie de Londres que, d'après les dépêches des journaux anglais, l'impératrice de Chine a repoussé l'avis du conseil des censeurs de Pékin qui a voté la mort de Makién-Chang est accusé d'être l'auteur responsable du traité de Tien-Tsin.

La Russie et la Chine

On télégraphie de Vienne que, d'après des informations de source chinoise, les gouverneurs de la Mongolie et de la Mandchourie auraient reçu de Pékin l'ordre de surveiller attentivement les mouvements militaires des Russes sur la frontière chinoise.

Le général Brière de l'Isle

Le général Brière de l'Isle télégraphie de Hanot, en date du 13 janvier :

« Continuons à centraliser les moyens de transport. Tout va bien. »

D'autre part, on affirme au ministère de la guerre, que le bruit d'une marche du général Brière de l'Isle sur Langson est absolument inexact.

Le ministre de la guerre vient de télégraphier au général Brière de l'Isle de lui faire connaître le plus rapidement possible les besoins du corps expéditionnaire du Tonkin en objets de campement, de casernement, etc., afin de mener promptement à bien la campagne entreprise.

Nos Honorables

La Chambre a réglé son ordre de travail pour la rentrée du 27.

Voici les projets qui ont été mis en tête de l'ordre du jour :

- 1^o Budget extraordinaire de 1885 ;
- 2^o Projet de loi relatif aux droits de douane sur les bestiaux et les céréales ;
- 3^o Projet de loi portant extension de la compétence des juges de paix ;
- 4^o Projet de révision du code d'instruction criminelle (en deuxième délibération) ;
- 5^o Proposition sur la création de délégués mineurs.

Dans cette énumération ne figurent ni les lois militaires, ni la proposition sur le rétablissement du scrutin de liste.

Pour les premières, il faut attendre que le général Lewal se soit définitivement prononcé en ce qui concerne l'armée coloniale comme en ce qui touche le recrutement.

Quant au scrutin de liste, le rapport de M. Costans ne sera distribué que le 27 janvier. On assure que le gouvernement demandera que la question soit discutée vers la fin de février, afin que le Sénat puisse statuer dans le courant de mars.

Cette discussion ne saurait, sans inconvénients, venir plus tard devant la Chambre; il importe que la question du mode de votation soit tranchée avant l'ouverture des opérations électorales. A ce sujet, rappelons que c'est le 14 janvier qu'a été dressé, dans toute la France, le tableau de rectification des listes électorales. Ce tableau est affiché dans toutes les mairies, où les intéressés pourront en prendre connaissance. C'est le 16 courant que commence le délai pour les demandes d'inscriptions et de réclamations.

Il appartient aux électeurs de vérifier leurs inscriptions jusqu'au 4 février, dernier délai pour les réclamations, sur

Les associations ouvrières

M. le ministre de l'intérieur a présidé vendredi matin, la commission des associations ouvrières instituée au ministère de l'intérieur. Dans un discours très étonnant, il a fait un résumé de l'enquête poursuivie par la commission et mis en lumière les différentes réclamations formulées par les déposants. Il a ensuite indiqué les solutions sur lesquelles il appelait l'attention de la commission : « Modifications à la loi de 1867 sur les sociétés à capital variable ; règlement d'administration publique applicable aux adjudications faites à des associations ouvrières et comportant la dispense du cautionnement, l'établissement de conditions uniformes à exiger des adjudicataires; faculté pour l'Etat, les départements et les communes, de faire des adjudications limitées aux associations ouvrières et aux entrepreneurs ayant établi la participation aux bénéfices, établissement d'une caisse de participation, moyen de faciliter le crédit aux associations adjudicataires de travaux publics. »

Ce discours sera reproduit par le Journal officiel.

Mouvement diplomatique

Plusieurs des nominations qui doivent être comprises dans le mouvement consulaire en préparation au ministère des affaires étrangères, sont déjà arrêtées.

On assure, notamment, que M. Champoiseau, consul général, chargé du consulat de Tunis, est nommé consul général à Smyrne, et que M. Walewski, rédacteur au ministère des affaires étrangères, chargé des fonctions de chef du bureau à la direction des affaires consulaires et commerciales, est nommé consul général à Tunis.

Les récompenses

Le lieutenant de vaisseau Houette est nommé chevalier de la Légion d'honneur pour services rendus en Chine.

La médaille militaire est conférée à M. Madot, quartier-maître mécanicien sur la canonnière la *Carabine*; blessé à Hai Dzuong; actions d'éclat à Fou-Tcheou, à Bac-Ninh et à Chu.

Les affaires d'Egypte

L'envoyé extraordinaire de la Turquie, Hassan-Fehmi, a reçu mission de se concerter, avant de se rendre à Londres, avec les cabinets de Vienne, de Berlin et de Paris, plus spécialement sur le caractère et la durée de l'occupation anglaise en Egypte.

Fausse nouvelle

Il est inexact, malgré la nouvelle donnée par un journal de Paris, que l'amiral Courbet ait télégraphié au ministre de la marine pour lui annoncer l'occupation des mines de Kelung.

L'impératrice Eugénie

On annonce, de divers côtés, un voyage de l'ex-impératrice à Paris. *Le Figaro* dit, à ce sujet :

« L'impératrice Eugénie se proposait de faire transporter avant la fin de ce mois, de la chapelle de Chislehurst dans celle de Farnborough, les corps de Napoléon III et du prince impérial. Elle vient de faire retarder cette translation. »

« On croit que les motifs qui ont dicté cette résolution sont les mêmes que ceux qui l'ont engagée à décommander la messe de Saint-Augustin. »

« Il est en effet certain maintenant que c'est d'Angleterre qu'est venu l'ordre de renoncer à cette cérémonie religieuse. »

« D'ailleurs, l'impératrice a annoncé au prince Napoléon son prochain voyage à Paris. »

LETTRES POLITIQUES

A propos de Police

Que la société ait intérêt à avoir un personnel chargé de surveiller le cas que l'on fait des lois, ce point nous semble indiscutable.

Mais que la police use de son pouvoir comme elle l'a fait dans l'affaire Pel dont nous avons parlé, dans l'affaire de la rue de Lévis sur laquelle nous avons déjà donné ici notre appréciation, et comme l'Empire, avec ses blouses blanches, n'a cessé d'en donner l'exemple, écouté d'ailleurs, à l'opportuniste qui refuse rarement des enseignements de ce genre, voilà ce qu'il est impossible à un républicain d'accepter.

Nous avons eu un premier procès de Montceau-les-Mines où la présence d'un policier en chef Schnerb n'était pas absolument désintéressé, on en prépare un second.

Et à propos de cette seconde affaire, nos excellents amis du vaillant journal *la Petite Tribune Républicaine de Saône-et-Loire*, nous fournissent des renseignements... nous, ce ne sont pas des renseignements. C'est mieux, ce sont des questions posées aux policiers qui évidemment n'y répondront pas.

Voici ce que dit la *Petite Tribune*. Nous l'avons déjà publié; nous croyons devoir le répéter :

« Il se dit en ce moment d'étranges choses au Montceau. Nous voulons croire qu'il n'y a rien de vrai dans les bruits qui circulent, mais nous serions pourtant très heureux d'être renseignés, et, pour ce faire, nous nous permettons de poser à qui de droit les questions suivantes :

« M. Thevenin, commissaire de police au Montceau, et qui, au dire de certains journaux, vient d'être frappé d'aliénation mentale à la suite des événements dont il a été le témoin, est-il réellement fou ? »

« Dans l'affirmative, quelle forme revêt sa folie ? »

« Dans quelle maison de santé est-il donc enfermé ? »

« Est-il vrai que Gueslaff, avant l'attentat dont il s'est rendu coupable, fût au mieux avec la Compagnie des mines ? »

« Comment se fait-il que, pendant huit nuits, les gendarmes aient fait le guet devant la maison d'Etienne, que voulait faire sauter Gueslaff ? »

« Par qui donc la police avait-elle été si bien instruite ? »

« A quelle époque pense-t-on juger l'affaire Gueslaff ? »

Les radicaux ont le tort d'être curieux. Je me demande si la voie des communiqués, chère aux gouvernements autoritaires, va servir à véhiculer une réponse quelconque à ces questions précises.

Pour dire toute ma pensée, à moins que le faussaire-juré attaché au cabinet de M. Ferry ne soit sans occupation à l'heure présente et ne puisse donner ainsi à point nommé une petite sœur à la célèbre dépêche Tricou, je suis persuadé que nos amis de Saône-et-Loire peuvent attendre sous l'orme, na rendez-vous que donne volontiers Notre Sérénissime Majesté Opportune 1^{er} du nom.

Le plus amusant, c'est qu'au moment où la police se plaint ainsi à nous mystifier un de ceux qui ont usé l'ex-préfet de police Andrieux publié, dans un journal qu'il vient de faire paraître, une étude qu'on pourrait appeler : *le Cabinet noir dévoilé*.

D'où, grande fureur chez les gouvernants.

Trahir les « mystères » faire connaître les trucs, montrer les ficelles ! O horreur ! *La République Française* menace M. Andrieux du Code pénal.

Evidemment ce témoin là connaît le sujet dont il parle, et quand il dit que son dossier, qui lui fut remis le lendemain du jour où il entra à la Préfecture, était un recueil de calomnies qui sont le fonds habituel des rapports de police, l'aveu est trop précieux pour qu'on ne s'empresse pas de le recueillir.

Et pourtant, voilà sur quoi la plupart du temps se rend la justice ! Nous avons tous notre dossier et il suffit d'avoir vu quelques rapports de commissaires pour être édifié sur la façon dont ce travail si grave et si délicat est fait.

Il est pour la France républicaine une honte et un objet d'indignation contreles-

quelles on n'aura jamais assez d'aversion. C'est de voir ce qu'est la police et de se rendre compte que tous sont à sa merci !

Il y aura dans quatre ans un siècle qu'a été prise la Bastille; Schnerb et Camescasse réunis, la « sureté générale » et la « préfecture » ne valent-ils pas la Bastille ? Répondez, M. Andrieux !

Albert PÉTROT.

NOUVELLES ET FAITS DIVERS

Arrestation d'un banquier

Le bruit courait en Bourse que M. Edouard Blée, banquier, directeur du journal la *Bourse*, contre lequel plusieurs plaintes en escroquerie avaient été déposées, avait réussi à prendre la fuite.

Il n'en est rien, M. Edouard Blée a été arrêté à son domicile à Asnières par des soins de M. Lalmand commissaire de police préposé aux délégations judiciaires.

Les scellés ont été apposés à son domicile, ainsi qu'à sa maison de banque, 47 rue Le Peletier. M. Blée, avait, dans un appartement meublé, 10, place de la Madeleine, organisé une officine financière, avec le concours de M. Tronsin-Dumersan. Il s'y occupait d'opérations en participations.

EDMOND ABOUT

M. Edmond About, membre de l'Académie française, est mort vendredi soir, à dix heures, dans son hôtel de la rue de Douai, à Paris.

Il était malade, depuis longtemps, du diabète. Quand il revint, au mois de février dernier, de son voyage en Algérie, l'altération de ses traits frappa tous ceux qui le revirent au retour. Il toussait constamment. L'affection se portait sur les poumons et il succomba, comme Héroid, à une congestion particulière aux diabétiques.

M. Edmond About était né, en 1828, à Dieuze (Alsace-Lorraine); il était donc âgé de 57 ans.

A vingt ans, il remportait le premier prix de philosophie au concours général, avec une composition extraordinairement brillante. M. Taine obtenait, cette même année, le second prix, et M. Fraucisque Sarcey le premier accessit.

M. Henry Fouquier résumant l'œuvre d'Edmond About, s'exprime ainsi :

On ne peut plus dire que la mort d'Edmond About laisse un grand vide dans les lettres françaises, car il ne travaillait guère plus, et d'autres préoccupations que celles de la gloire littéraire avaient envahi son esprit. Des ambitions politiques, presque constamment déçues, et des soucis d'affaires le prenaient presque tout entier. Mais sa mort évoque de grands souvenirs. E. About eut cette fortune d'obtenir, dans notre époque un peu indifférente, les succès les plus brillants, dont quelques-uns restèrent des succès durables. Le contour gai, spirituel, prodigieusement érudit en toutes choses, ému à son heure, fut aussi incomparable chez lui que le polémiste redoutable. On relira toujours *Madelon*, les *Mariages de Paris* qui sont de purs chefs-d'œuvre. Si le mérite de l'invention a été dis-

puté à Tolla, l'exécution merveilleuse de l'œuvre ne permit pas qu'on s'arrêtât à une chicane littéraire qu'un mot eût dû faire disparaître.

Dans un ordre un peu inférieur, l'*Homme à l'oreille cassée* restera le modèle d'une fantaisie qui persiste dans le nez d'un notaire et le *Cas de M. Guérin*, contes charmants dans leur audace. »

On sait que M. Rousse devait recevoir M. About, à l'Académie française. Par suite du décès de ce dernier, M. Caro, directeur actuel, prononcera le discours sur la tombe de cet académicien élu, mais non reçu.

Il résultera de cette situation que le successeur au fauteuil vacant aura à prononcer à la réception les éloges de M. Jules Sandeau et de M. About.

Cet exemple est fort rare à l'Académie française, car il faut remonter au 17 janvier 1850, lors de la réception de M. Saint-Priest, qui eut à prononcer les éloges de M. Balanche et de M. Vatou.

On pense que les obsèques de M. About auront lieu lundi. On se réunira au domicile du défunt, 6, rue de Douai.

NOUVELLES DE L'ETRANGER

La question d'Egypte

Notre ambassadeur à Londres a remis au Foreign-Office les contre-propositions opposées par le cabinet français aux propositions anglaises, dont on connaît la substance. Ces propositions ont été concertées entre la France, l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie et la Russie, et les représentants des trois empires remettront incessamment à Londres des réponses semblables à celles de notre ambassadeur. L'accord est complet entre les trois puissances du Nord et le gouvernement de la République, et c'est uniquement par égard pour la Grande-Bretagne que les cabinets de Paris, Berlin, Vienne, et Saint-Petersbourg ont cru devoir écarter la forme d'une note identique et la simultanéité dans la remise de leurs réponses.

Discours de l'empereur Guillaume

Les Chambres prussiennes ont été ouvertes jeudi par un discours de l'empereur Guillaume.

En voici un résumé :
Le discours impérial dit que la situation financière du royaume est satisfaisante en elle-même et qu'il y a un excédent de plus de 20 millions de marcs, qui provient surtout des bons résultats de l'exploitation des chemins de fer de l'Etat et qui sera employé presque entièrement à l'amortissement de la dette de ces chemins de fer. y a lieu d'espérer que l'on obtiendra, dans l'année financière actuelle, des résultats aussi favorables que dans la précédente; mais il faut, d'un autre côté, tenir compte de l'élevation des contributions matriculaires, qui ont été augmentées de plus de 24 millions de marcs.

Le discours du trône fait ensuite ressortir la nécessité de procurer de nouvelles sources de revenus à l'empire. La partie des contributions matriculaires qui n'est pas couverte par les recettes, le sera par un emprunt.

Il est dit en outre, dans le discours royal,

LE COUSIN DU DIABLE

Par Gontran BORYS

DEUXIÈME PARTIE

LES AMOURS DE FLORESTAN

(Suite)

Il me restait donc de longues heures pour courir les bois et les plaines, chasser, pêcher et chevaucher à l'aventure. C'était une douce vie en somme, que cette vie saine, fortifiante et à demi-sauvage; si douce que j'atteignis ma vingt-quatrième année sans avoir songé une seule fois qu'il pouvait exister ailleurs d'autres plaisirs et d'autres devoirs.

Mon père vivait absolument retiré. A part trois ou quatre diners d'apparat, dîners auxquels il invita toute la noblesse du voisinage, il avait fait de son château une demeure silencieuse et déserte. La visite d'un étranger était donc un de ces rares événements qui attiraient forcément mon attention. Or, voici ce que j'avais remarqué :

Tous les ans, à un jour précis, c'est-à-dire le 1^{er} mars à heure fixe, c'est-à-dire à dix heures du matin, un homme à cheval entra au galop dans la cour du manoir.

Mon père comptait si bien sur cette exactitude qu'il apparaissait lui-même sur le perron, juste au moment où le cavalier franchissait le pont-levis.

Alors l'inconnu mettait pied à terre, attachait la bride de son cheval à un anneau, saluait le comte et le suivait dans son cabinet de travail. Ils y restaient enfermés une demi-heure environ, puis l'étranger remontait en selle et s'en allait... pour revenir l'année suivante.

Aussi loin que plongeaient mes souvenirs d'enfance, je me rappelais cette visite périodique, immuable. Parvenu à l'âge d'homme, je rapprochai certains faits, je comparai certaines circonstances, j'épiaï même M. de Norlac et bientôt j'acquis la certitude que cet inconnu apportait de l'argent au château et que telle était la source de notre subite et inconcevable fortune.

Quant aux preuves sur lesquelles s'appuyait ma conviction, les principales, les voici :

D'abord, aussitôt après le départ de l'étranger, on entendait dans le cabinet du comte un tintement métallique indiquant qu'il comptait et recomptait de l'or.

Puis, tout le jour, une satisfaction contenue brillait dans ses yeux, car, sans être avare, il avait frôlé la misère de trop près

pour ne pas aimer un peu l'argent.

Enfin, ses dépenses extraordinaires, celles qu'il avait hésité à faire pendant les mois précédents, avaient précisément lieu ce mois-là.

D'autres observations encore me confirmèrent dans mon idée. Ce messenger fantôme, qui nous arrivait de l'ombre pour se retourner à l'inconnu, finit par m'inspirer une curiosité ardente. A peine l'avais-je jamais entrevu, tant étaient rapides ses allures.

Je résolus de l'examiner à loisir.

Donc, le 1^{er} mars 1561, jour anniversaire de ma vingt-quatrième année, après avoir vu l'homme entrer, selon son habitude immémoriale, au premier coup de dix heures chez mon père, — j'allais me porter en sentinelle sur la route du Nord, où je savais qu'il devait repasser une fois sa mission accomplie.

Je m'étais placé à l'endroit le plus resserré du chemin, afin que le cavalier, en me rencontrant, fût obligé de ralentir sa course, de marcher au pas et de me laisser le temps de considérer sa figure.

Tout se passa comme je l'avais calculé. Au bout d'une demi-heure, j'entendis sonner les sabots d'un cheval, et la silhouette du fantastique personnage se dessina devant moi.

Dès qu'il m'eut aperçu, il fit un mouvement brusque comme pour rebrousser et arrière. Il se ravisa toutefois, descendit de sa monture, passa son bras dans la

bride et s'avança lentement de mon côté. J'avancai, moi aussi, en affectant l'air désœuvré d'un promeneur. Au moment où nous allions nous croiser, il s'arrêta. Machinalement je m'arrêtai de même.

Alors, nous nous regardâmes en silence. C'était un homme de cinquante ans, vigoureux, trapu, vêtu avec simplicité. Il avait les cheveux ras, les sourcils touffus, l'œil vif, la barbe grisonnante, la physionomie ouverte, la tournure d'un soldat.

— Le vicomte Florestan, je présume, demanda-t-il d'une voix respectueuse et douce, mais extraordinairement altérée.

— Oui, monsieur, répondis-je.

Il ôta vivement son feutre et continua de me regarder. Peu à peu ses paupières battirent; il s'y était amassé une grosse arme...

Impressionné malgré moi, je baissai les yeux... Tout à coup, avant que j'eusse pu prévoir ce qu'il allait faire, il plia le genou, saisit ma main, y colla ses lèvres...

Puis, s'étant relevé, il recula d'un pas, s'inclina profondément et me dit :

— Que Dieu vous protège, monseigneur ! Aussitôt il sauta en selle et piqua des deux.

Je ne l'ai jamais revu. En achevant ces mots, le vicomte se tut un instant et demeura pensif.

— Étrange !... murmura Brindois, bien qu'au fond il ne fût pas étonné le moins du monde. Étrange !... Et vous ignorez toujours le nom de cet homme ?

l'industrie a pris un grand essor et que l'agriculture souffre seule. Le gouvernement de continuel efforts pour découvrir les causes de ce malaise et pour y remédier. Les Chambres seront saisies de projets de loi tendant à réformer l'impôt personnel sur les rentes, et à approuver les chemins de fer.

Chambres de commerce

Voici quelles seraient les bases de la nouvelle loi sur les chambres de commerce, préparée au ministère du commerce : Les membres des chambres consultatives des arts et manufactures et des chambres de commerce seraient élus, comme les juges consulaires, par le suffrage universel des patentés. Pour assurer la représentation de tous les intérêts professionnels, M. Rouvier fera des syndicats autant de collèges électoraux, en sorte que toutes les branches de commerce auraient des délégués dans les chambres. Enfin, les attributions de celles-ci seraient étendues.

LES EXECUTIONS CAPITALLES

On sait que le Sénat a voté en première séance une proposition de M. Bardoux tendant à supprimer la publicité des exécutions capitales. Ces exécutions auraient désormais dans l'intérieur des prisons, en présence d'une assistance dont la composition est déterminée par la proposition, à côté de fonctionnaires de certaines catégories, le public non officiel n'est représenté que par les membres de la presse. Le ministre de la justice a dans l'inter-venance des deux délibérations, invité la cour de cassation et toutes les cours d'appel de donner leur avis sur la réforme proposée par M. Bardoux.

La cour de cassation a la première séance accepté la proposition Bardoux sous réserve de certaines modifications. Elle décide notamment que le public non officiel, admis dans une certaine mesure à l'exécution. On laisserait entrer à concurrence de l'espace disponible la cour où a lieu l'exécution, le public stationnerait devant la porte de la prison à l'heure fixée pour l'accomplissement de la sentence.

Le ministre de la justice a reçu depuis de presque toutes les cours d'appel, les vingt-six cours existant en France, au moins ont déjà répondu. Presque tous se rangent à l'opinion exprimée par la cour de cassation. Les avis seront parvenus, le ministre de la justice les communiquera au Sénat, puis à la Chambre, lorsqu'elle sera à son tour de la question.

Il s'appelait Landry Cochefer, régent de la vicomte. Qui vous l'a dit ? s'écria-t-il imprudemment. Personne. Je crois l'avoir deviné de ce que je suis à Tournai. Vous saurez tout à l'heure. La réponse parut rassurer Brindoe de nouveau, prêta l'oreille. Ce jour-là même, continua Florestan, je rentrais au manoir en réfléchissant à mon aventure, un valet me vint dire que le comte me mandait auprès de

Je pouvais une vive émotion. Un entretien entre mon père et moi était un événement trop insolite pour que je pusse m'attendre d'un esprit tranquille. Je pouvais M. de Morlac enseveli dans la lecture de son livre favori : les Mémoires du sire de Commines. Au bruit de sa voix, il leva la tête et me dit d'un ton nonchalant : — Pourrait-on savoir, vicomte, quels projets d'avenir ? — La question était tellement inattendue que je me troublai. — L'avenir ! balbutiai-je. J'avoue, mon père, que je n'y ai jamais songé. — Bien ! reprit mon père, veuillez y réfléchir à l'instant même et me répondre. — Les projets seront les vôtres, mon père, j'agirai suivant votre bon plaisir. — Et moi, se récria le comte avec un

Dernière Heure

9 h. — On a arrêté hier un individu qu'on soupçonne être l'auteur de l'assassinat de Francfort, et qui dit être le frère d'un certain Bernard demeurant ici ; il a déjà été condamné pour haute trahison à Leipzig, il y a deux ans et demi. Depuis sa mise en liberté, il aurait reçu à deux reprises de l'argent de Most. Il répond au signalement du meurtrier présumé qu'avait donné la police de Francfort.

10 h. — Une dépêche de lord Wolsley du 17 janvier, adressée au ministère de la guerre, annonce qu'un convoi est revenu de Gakul et rapporte que tout est calme le long de la route.

Le chef de la tribu des Kabbabish a fait sa soumission ; il est en route pour Korti. — Le Journal officiel annonce que M. Faraut, capitaine du génie à Lyon, est nommé à Grenoble.

11 h. — Le khédivé d'Égypte a reçu hier soir une dépêche du Mudir de Dongola annonçant le retour du messager qu'il avait envoyé à Khartoum.

Minuit. — L'Observer reçoit du Caire le 17 janvier une dépêche disant qu'une grande agitation, provoquée par les classes affectées par le non paiement des indemnités, règne à Alexandrie ; on craint que des désordres ne se produisent demain.

Le scrutin de liste

Le rétablissement du scrutin de liste devient beaucoup moins certain ; plusieurs ministres, notamment MM. Ferry, Rouvier, Méline, n'en veulent pas. Ils n'osent pas combattre ouvertement la proposition de M. Constans, mais ils engagent leurs amis, dans les conversations qu'ils ont avec eux, à maintenir le scrutin d'arrondissement.

Réunion des Délégués sénatoriaux

Hier a eu lieu, ainsi que nous l'avions indiqué, au Palais de la Bourse, la seconde réunion des délégués sénatoriaux.

L'ordre du jour comportait l'audition des candidats.

Après la constitution du bureau, composée de MM. Carriez, conseiller général, président ; Clapot, secrétaire ; Pierron et Thiers, assesseurs, la parole est donnée aux divers candidats par ordre alphabétique.

MM. Carriez, Pierron, Debolo, Brialou et Jacquier déclinent la candidature sous divers prétextes.

Quant à MM. Chavanne, Gailleton, Perras et Fouilloux, ils se tiennent à la disposition des électeurs.

M. Gailleton, ménageant, selon sa coutume, la chèvre et le chou, est et n'est pas

léger bâillement, — je n'ai rien à voir dans vos déterminations. Seulement, je dois vous avertir d'une chose : c'est que mon revenu est mince et que je ne fais pas d'économies. Si vous comptez sur mon héritage, vous avez tort.

La phrase me blessa. Je devins très rouge.

Je ne compte que sur moi-même ! répliquai-je assez sottement.

M. de Morlac sourit.

— Il serait temps alors, et grandement, dit-il, — que vous choisissiez une carrière.

— Laquelle, monsieur.

— Dame ! voyez. Cela vous regarde.

— Il me semble, hasardai-je, que pour un gentilhomme, il n'y a qu'un métier possible, celui des armes.

Le comte fit un signe affirmatif.

— Je partirai demain, ajoutai-je.

— Pourquoi demain ? Prenez avec vous un valet, deux chevaux, et partez aujourd'hui. Quant à votre valise, elle est prête j'ai donné des ordres en conséquence.

— Merci ! monsieur, fis je en m'inclinant.

J'avais le cœur gros ; il ne parut pas s'en apercevoir.

— Tenez, me dit-il en ramassant sur sa table une lettre cachetée et une bourse pleine, quoique vous ne comptiez que sur vous-même, voici deux talismans qui ne sont point à dédaigner. La lettre est adressée à messire Jacques Amyot, grand

absolument suppressionniste ; il voudrait un pouvoir pondérateur à côté de la Chambre.

Quant à MM. Chavanne et Perras, le premier se bornera, dit-il, à passer de l'armée active dans la réserve et tâchera d'être aussi fidèle dans son mandat de sénateur qu'il l'a été dans celui de député. (Rires narquois sur plusieurs bancs.)

Vient ensuite M. Perras, qui se déclare partisan du Sénat, mais il le voudrait élu par le suffrage universel.

Après lui on entend M. Fouilloux, qui, dans un langage clair et précis, se déclare partisan de la suppression du Sénat ; il y a mieux, l'honorable candidat s'engage, au cas où le Congrès de 1886 maintiendrait l'existence du Sénat, à donner sa démission.

De vifs applaudissements accueillent cette franche et loyale déclaration.

A dater de ce moment, il est facile de prévoir le succès de M. Fouilloux.

On passe ensuite au scrutin.

Le président appelle les électeurs, canton par canton.

Trois quarts d'heure suffisent amplement au vote.

On procède ensuite au dépouillement. Voici les résultats :

Fouilloux	85
Chavanne	49
Gailleton	54
Perras	57
Million	28
Jacquier	12

Une discussion s'engage entre divers électeurs, qui demandent, les uns l'ajournement à une deuxième réunion qui aurait lieu samedi soir, les autres à un deuxième tour immédiat, d'autres enfin qui voudraient que la réunion s'en tint au résultat acquis, c'est-à-dire à proclamer candidat celui qui a obtenu le plus grand nombre de voix.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Guyaz, Fays, Thiers, etc., la réunion décide qu'un deuxième tour aura lieu immédiatement, et cela malgré les efforts de M. Guyaz, qui en tenait pour l'ajournement à samedi.

Les bulletins circulent à nouveau et le dépouillement donne les résultats suivants :

Fouilloux	100
Perras	25
Chavanne	13
Thiers	1
Gailleton	37
Million	1
Jacquier	2

En conséquence, le président proclame M. Fouilloux comme le seul candidat et invite la réunion à faire tous ses efforts pour le faire triompher dimanche.

M. Thiers croit devoir intervenir et insinuer que quoique ayant obtenu la majorité le citoyen Fouilloux peut être abandonné par les délégués. Ce Tartufe prévoit tout, même un échec. Il en sera pour ses frais, M. Fouilloux triomphera, et ce sera justice.

aumônier du roi, conseiller d'Etat et conservateur de l'Université de Paris. Messire Amyot a été de mes amis ; peut-être vous aidera-t-il à parvenir.

J'acceptai la lettre et saluai de nouveau.

— La bourse contient cinq cents pistoles, poursuivit M. de Morlac. Vous recevrez pareille somme tous les ans, à dater d'aujourd'hui. Ayez soin que cet argent vous suffise ; il me serait impossible de vous en envoyer d'autre.

Adieu ! vicomte.

Et mon père se renfonça dans sa lecture.

J'étais demeuré immobile, foudroyé par la pensée de ce brusque départ, et ne pouvant croire que le comte me laisserait m'éloigner sans me tendre la main.

Au bout de quelques minutes, ayant levé les yeux par hasard, il m'aperçut debout, devant lui.

— Eh bien ! dit-il étonné, qu'attendez-vous ?

— Rien ! répondis-je.

Et, frappé au cœur, je m'élançai hors de la chambre.

— A propos, vicomte... se ravisa-t-il. Je tressaillis et revins sur mes pas, espérant que sais-je ! un sourire amical, une parole de tendresse...

— Puisque vous avez l'honneur de porter mon nom, me dit-il sèchement, tâchez de me le rapporter sans souillure.

Il me congédia d'un geste et se pencha

Conseil supérieur de statistique

A la fin de la semaine paraîtra au Journal officiel un décret du président de la République, contresigné par M. Rouvier, instituant le Conseil supérieur de statistique.

Ce Conseil centralisera les documents, questionnaires, etc., dans le but de mettre une certaine méthode dans la publication des statistiques recueillies ; c'est sous son inspiration que l'Annuaire de statistique générale sera établi et que l'on éditera un recueil périodique.

Il se composera de 37 membres, dont 12 appartenant au Parlement et aux corps savants et 25 aux divers ministères.

LES AMÉNITÉS D'UN RECEVEUR

Nous recevons du contribuable François Bernard, la lettre suivante :

Le 4 décembre dernier, j'envoyais un de mes amis payer chez M. Belly la somme de 11 fr. 15, montant d'une contravention que j'ai encourue au mois de juillet dernier.

« Le préposé au fisc de la République, M. Belly, refusa net cette somme, disant qu'il lui fallait encore 6 fr. 50 pour les frais de saisie et affiches — pr tes à apposer. Mon mandataire n'ayant pas la somme demandée, répondit que je viendrais moi-même le lendemain. En effet, je me présentais à l'heure dite et je reçus les mêmes menaces que celles faites la veille, c'est-à-dire que je serais poursuivi à outrance par les agents du fisc.

J'offris néanmoins pour la troisième fois la somme que je croyais réellement devoir, et devant un nouveau refus, je requis deux témoins pour solder mon amende. M. Belly me réclama alors un franc en me menaçant de me tenir l'épée aux reins si je n'étais pas plus poli. Tous les témoins de cette conversation ont, avec moi, constaté que M. Belly a usé envers moi du plus grossier langage.

Agréé, etc., BERNARD, 17, rue Neuve-de-la-Villardière.

A TRAVERS LYON

Aujourd'hui 20 courant, à huit heures du soir, séance publique du conseil municipal.

Avis aux Concierges. — Il appert qu'au point de vue de la remise des lettres les concierges sont tenus de les monter chez les locataires à qui elles sont destinées. En cas de refus, ils sont passibles de dommages-intérêts et les propriétaires peuvent être condamnés comme civilement responsables.

(Extrait du Journal des Postes et des Télégraphes du 4 janvier 1885.)

Hôtel-Dieu. — On a transporté à l'hopital le citoyen Jacques Darand, frappeur aux ateliers d'Oullins qui, en manœuvrant un wagonnet a eu la main gauche fortement contusionnée.

Un jeune enfant de 13 ans Alexandre Gerba, demeurant rue Passet, 15, a été transporté à

sur son livre.

Une heure après je galopais vers Paris. Brindoe écoutait, avec un intérêt croissant, le récit du vicomte. Bien des choses obscures pour ce dernier lui avaient paru simples, logiques et naturelles. Un seul point lui restait à éclaircir. Il se rapprocha du lit et redoubla d'attention.

— Je ne vous peindrai ni mes étonnements ni le vertige qui s'empara de moi, poursuivit Florestan, lorsque, au sortir de me forêts, je me trouvai transplanté au milieu d'une ville bruyante, luxueuse et corrompue. J'étais arrivé pendant les fêtes du couronnement. Grâce au crédit du grand-aumônier, je ne tardai point à être attaché à la maison du roi Charles IX, un enfant de douze ans, précoce, il est vrai, dans ses facultés physiques et morales, mais un enfant dont les brillantes qualités ne devaient pas résister longtemps à la pernicieuse influence de sa mère et de son entourage.

Après une année révolue, ma pension de cinq cents pistoles me parvint exactement, avec une courte lettre de mon père. Il ne s'informait ni de ma position, ni de ma conduite, ni de ma santé ; il me demandait simplement un reçu.

Je lui adressai quinze pages chaleureuses, pleines d'affection et de respect. Puis, supposant toujours que ce cœur fermé finirait par s'ouvrir, j'attendis une réponse.

Il n'y en eut pas.

L'Hôtel-Dieu, et admis d'urgence pour fracture de la jambe gauche produite dans une glissade.

Arrestations. — Le nommé Guillaume Faye dit Garnier, 41 ans, représentant de commerce, demeurant rue de Séze 116, a été arrêté sous l'inculpation de vol.

Jean Fritsch, 29 ans, homme d'équipe, demeurant à Lyon rue Croix-Jourdan, 26, a été arrêté à la gare de la Guillotière, pour vol de vins, ce qui lui a valu 2 mois de prison.

Chien enragé. — Un chien atteint d'hydrophobie a parcouru hier le cours Vitton, mordant sur son passage un grand nombre de ses congénères.

Plusieurs citoyens se sont lancés à sa poursuite sans pouvoir l'atteindre.

Acte de probité. — Le nommé Ravier, épicière, demeurant cours Lafayette a déposé au commissariat un billet de banque de vingt cinq francs qu'il a trouvé sur la voie publique.

Les fourneaux de la Presse

Il a été versé dans nos bureaux la somme de quarante deux francs quatre vingt dix centimes produit d'une tombola organisée par le personnel de la maison Laurent frères, 14 quai Pierre-Scize, et destinée pour l'œuvre des fourneaux économiques.

Tribune libre

Concerts du 6^e Arrondissement. — Dans la réunion du dimanche 18 courant, les quarante concerts présents ont adopté la résolution suivante :

Les concerts se feront le dimanche 22 courant à 8 heures, au lieu de 9 heures, et le dimanche 29 courant à 8 heures, au lieu de 9 heures, et le dimanche 5 février à 8 heures, au lieu de 9 heures. On désire le nombre des adhérents au banquet de samedi précédent. Nous invitons tous les concerts du 6^e arrondissement à venir se joindre à nous afin d'être le plus grand nombre possible.

Assemblée générale de Villurbanne et environs. — Mardi 30 janvier, à sept heures et demie du soir, réunion de

sociétaires au siège social, rue des Maisons-Neuves, 17.

Ces nouveaux adhérents trouveront des lettres à la porte.

ORDRE DU JOUR :

Inscription des nouveaux adhérents ;
Versements ;
Compte rendu du conseil d'administration.
Les sociétaires sont priés d'apporter leurs reçus et les collecteurs leur livre à souche, afin de régulariser la comptabilité.

Union électorale des Travailleurs socialistes. — Réunion publique, le lundi 19 janvier, à huit heures du soir, salle Molière, rue Pierre-Corneille, 49 et 51, pour le sixième arrondissement.

La Commission des vingt-un membres du troisième arrondissement a constitué son bureau le mardi 13 janvier; elle donnera une réunion publique à la Guillotière dans le courant de la semaine prochaine.

La Commission exécutive est convoquée pour mercredi 21 janvier, à huit heures du soir, au local habituel.

La Commission des vingt-un membres du premier arrondissement a procédé à sa constitution le mardi 13 janvier; elle a décidé de donner une réunion publique le samedi 24 janvier, dans son arrondissement.

Le secrétaire : A. MARET.

Chambre syndicale des chauffeurs mécaniciens. — L'administration a l'honneur d'informer MM. les industriels qui auraient besoin de bons chauffeurs, conducteurs ou ouvriers pour faire les réparations, qu'ils peuvent s'adresser au secrétaire, qui tient un registre pour les demandes et offres d'emplois, rue de Penthièvre, 2.

Le secrétaire : GÉROMPT.

Dames réunies. — Bureau de placement gratuit, ouvert tous les jours, de deux à quatre heures, rue Chaponnay, 53, au deuxième.

On demande des ouvrières piqueuses de bottines; elles seront nourries, couchées.

On demande également des jeunes filles pour un travail facile.

On trouvera, dans notre bureau, des ouvrières de toutes corporations; des employées pour maisons de commerce; des domestiques; gardes-malades et femmes de ménage.

Chambre syndicale des Forgerons Marteleurs, Chauffeurs de fours, Pilonniers et Frappeurs. — Les membres de la corporation, sans travail, syndiqués ou non, qui n'ont reçu aucun secours dans les mairies, sont priés de venir se faire inscrire les mercredi et vendredi de 8 à 9 heures du soir, au siège social, cours Gambetta, 73, café Bertholus.

Nota. — On ne sera inscrit que sur la présentation du livret d'ouvrier.

Chambre syndicale des ouvriers tonneliers. — Le syndicat a l'honneur de prévenir les membres de la Chambre syndicale et de la corporation qu'une succursale est créée cours Gambetta, 14, sous le nom de

A partir du premier dimanche de janvier, ainsi que tous les premiers dimanches de chaque mois, les cotisations seront reçues dans les mêmes conditions qu'au siège social.

On donnera tous les renseignements concernant la corporation.

On recevra les nouveaux adhérents.

Le secrétaire : COLLET.

Nota. — Le bureau sera ouvert de 3 heures à 5 heures.

Demandez partout

LE PILORI

Journal démocratique socialiste

Paraissant tous les samedis

LE NUMÉRO : 10 CENTIMES

Dépôt spécial pour Lyon

11, Rue Quatre-Chapeaux, 11

Projet de Coopération pour Charbons et Cokes

2^e ARRONDISSEMENT

La direction de cette future coopération a l'honneur d'informer ses adhérents qu'elle vient de faire un nouvel achat de charbons de premier choix, et qu'ils trouveront des dragées lancées à 3 fr. l'hectolitre, et du menu extra à 2 fr. 75, en faisant leurs commandes rue de Penthièvre, 9, au moins 2 ou 3 jours à l'avance.

AVIS Nous engageons les malades atteints de boutons, eczémas, démangeaisons, à lire attentivement l'avis suivant :

« Camp de la Valbonne (Ain) 23 mars 1884. »

« Monsieur, depuis longtemps, j'étais atteint d'un eczéma qui me tenait tout le corps et j'avais des démangeaisons horribles; j'étais couvert de pellicules, ma peau était détrempée et se desquamait au moindre touché. »

« Cette maladie avait entièrement altéré ma santé; j'avais perdu l'appétit et je ne dormais plus. Ayant appris par la presse que plusieurs personnes avaient été guéries par l'emploi du Sirop de Bochet iodé et du Baume anti-dartreux, de BERTRAND aîné, j'essayai, sans beaucoup d'espoir, mais, à ma grande surprise, après quelques mois de traitement, je suis radicalement guéri de ma maladie de peau, et ma santé générale est rétablie. Aussi, la joie que j'éprouve est telle que je ne puis m'empêcher de venir témoigner ma gratitude, et vous autoriser à demander de la publicité à la guérison, afin que les personnes atteintes de la même maladie que moi puissent sans hésitation, employer vos médicaments. »

« DELOIQUE. »

« Commissaire spécial de police au camp de la Valbonne. »

Nota. — Exiger sur chaque produit la signature BERTRAND aîné, car il existe de nombreuses imitations. — Notice gratis. — Sirop, Fl. 2 fr. 50 et 5 fr.; Baume, 2 fr.; O fr. 75 en sus. S'adresser à BERTRAND aîné, Hantzler, successeur, 21, place Bellecour, Lyon.

N° 188

L'Avenir de Lyon

BON D'ACHAT

18 Janvier 1885

Ce Bon doit être détaché tous les jours et conservé.

LE GÉRANT, J.-E.-A. PAGES

Imprimerie Moderne, cours de la Liberté.

Pharmacie

LARDET

Pharmacien Successeur place des Jacobins, 1, Lyon.

Cette Pâte détruit rapidement

Cafards, Rats

Se débarrasser des imitations. Pâté 1 fr.; demi-pâté 50 cent.

Expédition franco par colis postal de trois pâtés contre mandat-poste de 3 fr.

M^{me} HERMANN

Avenir par les cartes, passage St-Pothin, 6

DÉPURATIF

du Sang

Le Sirop Balsepareille QUET guérit toutes les Maladies contagieuses. Dartres, Boutons, Rougeurs, Démangeaisons, Douleur Goutte, Rhumatismes, etc. Ce Sirop agit en toutes saisons. S'adresser à Lyon, Ph. QUET, rue Préfecture, 5. — Dépôt à St-Etienne, ph. Didier, rue de la République, 22; Grenoble, ph. Chabrousse, place Grenette.

MODES

M^{me} CLEMENT

87, Grande-Côte, 87 LYON

M^{me} MORIETTE

SOMNAMBULE

10 h. 34 h.

L'AVENIR

44, Rue Ferrandière, Lyon

L. VELLEROT, DIRECTEUR

MERCERIE Brotteaux, affaire rare, etc. à saisir, pressé, loc. 600 fr., s. loc. 220, beau log., prix 600 fr.

CAFÉ-COMPTOIR Brotteaux, b. log., loc. 420 fr., prix 650 f., occas rare à saisir, pressé.

FRITURE Restaurant Gaillot, quart. pop., occas., loc. 550 f., b. log. Prix, 900 fr., Trav. p. deux.

LA FOURMI NATIONALE

24, Rue Mercière, Lyon

Société d'épargne en participation, pour l'achat en commun de valeurs à lots payables dans 100 mois. Ces titres sont achetés au cours de la Bourse, sans aucun frais pour les Sociétaires. Les fonds sont encaissés par le Ministère des Postes et versés au Comptoir d'Épargne de Paris, pour les convertir en obligations choisies par les Sociétaires. Ces dites Obligations y restent déposées jusqu'à la liquidation de chaque série de Cent mois, pour revenir à chaque Sociétaire, augmentées de leur plus-value, des intérêts des coupons détachés et du partage des lots ainsi que quatre bons de CRNT francs de l'Assurance financière échus à la Société.

Nous croyons que cette Société organisée sur des bases nouvelles est appelée à rendre de véritables services à la petite épargne.

A VENDRE

ÉPICERIE - COMPTOIR

SITUÉ SUR UNE PLACE BIEN AGENCÉ

TRAVAIL POUR DEUX PERSONNES

Prix : 800 Francs

S'adresser au journal en formation

L'ÉCHO DE LYON

Transféré : 4, rue Mercière, au 2^e

FONDS DE BOULANGERIE bien achalandé à Feysin (Isère)

à louer. S'adresser à Durand, ditilla.

PHOTONATURE ET HELIOCHROMIE

Procédés brevetés S. G. D. G.

EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

La Société Générale de Photonature exploitant ces deux procédés, les seuls donnant à la couleur une inaltérabilité parfaite et n'ayant à redouter aucune imitation, se recommande aux connaisseurs et amateurs du beau pour ses Portraits artistiques, Reproductions, Agrandissements, etc., etc. Cet important établissement bien situé, livre aussi de la Photographie en tous genres.

SALONS D'EXPOSITION

Rue du Plat, 2, au premier

MAISON DU PALAIS-ROYAL (près le pont Tilsitt)

ENTRÉE LIBRE tous les jours

(DIMANCHE COMPRIS)

LA PERSÉVÉRANCE

Combien de personnes souffrant de poings de côté, d'oppression, de bronchites anciennes, de douleurs, d'irritation chronique de la gorge, de la poitrine ou de l'estomac, de névralgies tenaces fixées sur différents organes, ayant tout essayé, ont, en désespoir de cause, renoncé à toute médication !

Le remède est pourtant bien simple.

Pour être immédiatement soulagés et ensuite complètement guéris, il leur suffira de faire sur le siège du mal quelques applications du Topique Français.

Des milliers de malades ont expérimenté ce médicament, et il n'y a pas d'exemple qu'un seul d'entre eux ait été rebelle à sa bienfaisante action. Le Topique Français se trouve dans les principales pharmacies. Prix de 50 cent. à 2 francs.

Envoi franco contre timbres ou mandat adressés à M. CORNET, pharmacien dépositaire, rue Octavio-Mey, Lyon.

Exigez bien le nom : Topique Français.

VIN DE KOUB

Près d'Alger

du vignoble VERLAGUET, marque

Crû classé du SAHEL, créé en 1863

Ce vin dit : Bourgogne supérieur, pur et d'origine non plâtré, contient l'analyse quantitative du laboratoire municipal de la ville de Lyon de 10 à 11° d'alcool, 74 glycérine et 28 gr. 02 d'extrait sec; il est sucré, excitant et tonique, et remplace avantage les Bordeaux et Bourgogne dits suaves, d'origine douteuse.

0 80 cent. le litre, verre non compris.

Bureau de commandes et Magasin de détail

Rue d'Amboise 2 (Célestins).

Les cartes postales des commandes remboursées.

Maison MONTESSUIT-BILLAND

LYON, seule chargée de la vente et de l'expédition des dépôts

L'OUEST

Compagnie anonyme d'assurances sur la

Constituée avec l'autorisation

et sous le contrôle du Gouvernement

SIÈGE SOCIAL :

22, rue des Capucines — PARIS

RENTES VIAGÈRES

immédiates et différées au taux de 10, 15,

et plus, suivant l'âge et le délai.

RENTES VIAGÈRES PROGRESSIVES

avec remboursement au décès du rentier

capital de la rente

ASSURANCES PAYABLES

en cas de Vie, en cas de Mort. Délivrance

d'Enfants.

Les placements des Fonds des Assurés

des Rentiers sont garantis par Hypothèque

sur un Domaine immobilier s'élevant

plus de 100 Millions.

S'ADRESSER

Pour tous renseignements à la Compagnie

M. HESS

79, place des Jacobins — LYON

Les annonces sont reçues aux bureaux du journal